

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Membres présents : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, G. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Absents :

Excusés : P. PARE, M. CANTIN

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 30 mars 2017

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu est approuvé. 4 abstentions pour absence.

Taux de fiscalité

Madame le maire revient sur la discussion du dernier conseil quant à la répercussion de la baisse de l'attribution de compensation engendrée par le transfert de compétence GEMAPI à l'intercommunalité. Elle explique de nouveau que jusqu'à présent, le syndicat de rivière Sevron-Solnan percevait ses cotisations directement auprès des administrés via la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières). Or, le 1^{er} janvier 2018, a eu lieu le transfert de compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération. Et comme pour tout transfert de compétences, il y a aussi transfert de charges et impact sur l'attribution de compensation. La Ca3b perçoit désormais la cotisation correspondante directement auprès des communes. L'attribution de compensation des communes est donc diminuée de la somme correspondant à ce que les syndicats de rivière percevaient auparavant. Pour Val-Revermont, c'est une diminution de plus de 40 000 € par an. Depuis le dernier conseil municipal, renseignements pris auprès de la DGFIP, il s'avère que même si la taxe d'habitation est supprimée pour une majorité des ménages, il est toutefois possible d'en récupérer le produit fiscal, l'Etat s'étant engagé à compenser. Par conséquent, Mme le maire présente une simulation de hausse des taux permettant de récupérer la somme perçue auparavant par le Syndicat. Cette opération est blanche pour la commune et également pour les administrés dont la contribution ne sera pas augmentée (la part qui était prélevé auparavant par le Syndicat sera perçue directement par la commune)

Simulations sur les taux Fiscalité directe locale

| | Taux de référence communaux de 2017 | Bases d'imposition 2017 | Produits à taux constants |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Taxe d'habitation | 11,18 | 2 584 224 | 288 916 |
| Taxe foncière (bâti) | 13,91 | 2 500 461 | 347 814 |
| Taxe foncière (non bâti) | 46,05 | 106 387 | 48 991 |
| | | Total | 685 721 |

Hypothèse : hausse des taux avec part du syndicat aménagement Sevron Solnan en 2018

| | commune | syndicat | total |
|--------------------------|---------|----------|-------|
| Taxe d'habitation | 11,18 | 0,670 | 11,85 |
| Taxe foncière (bâti) | 13,91 | 0,811 | 14,72 |
| Taxe foncière (non bâti) | 46,05 | 2,76 | 48,81 |

| | TAUX PROPOSES 2018 | Bases d'imposition prévisionnelles 2018 | Produits correspondant |
|--------------------------|---------------------------|---|------------------------|
| Taxe d'habitation | 11,85 | 2 584 224 | 306 231 |
| Taxe foncière (bâti) | 14,72 | 2 500 461 | 368 068 |
| Taxe foncière (non bâti) | 48,81 | 106 387 | 51 927 |
| | | Total | 726 226 |

Après en avoir délibéré, considérant que cette hausse des taux, n'occasionnera pas d'augmentation d'impôts pour les habitants (hormis la ré-évaluation des bases, indépendant de la commune), le conseil municipal fixe les taux d'imposition 2018 comme suit

Taxe d'habitation : 11.85 %

Taxe foncière : 14.72 %

Taxe foncière non bâti : 48.81 %

Vote des subventions aux associations

Un budget de 80 000 € a été inscrit au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil vote les subventions suivantes :

| | | |
|--|-------------|--------------------------|
| ADAPA | 600,00 € | |
| ADMR Bresse Revermont | 500,00 € | |
| Fonds Solidarité Logement | 800,00 € | |
| Association Repas | 300,00 € | |
| Centre de Loisirs | 11 000,00 € | |
| Cantine scolaire | 5 000,00 € | |
| Cantine scolaire (mise à dispo personnel) | 18 245,00 € | |
| Amicale des Pompiers | 1 500,00 € | |
| Comité des fêtes - feu d'artifice – Course de caisse à savon – chasse aux œufs | 9 000 € | |
| Musicollines | 7 500,00 € | |
| Comité de fleurissement | 4 000,00 € | |
| PRF (Foot) | 1 000,00 € | |
| Mad fest | 2000.00 € | |
| Association pompiers Coligny (jeunes pompiers volontaires) | 300,00 € | |
| Triathlon | 4 000,00 € | + 1 000 € sur le camping |

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Prévention routière | 100,00 € |
| Sport et nature en Revermont | 500.00 € |
| La miou | 500,00 € |
| Mont chatel | 2 000,00 € |
| Total | 68 845,00 € |

Vote du budget 2018

Fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 480 659.55 € après report des produits antérieurs de 1 283 895.55 €. Elle dégage un autofinancement pour l'investissement de 1 312 699.87 € tout en prenant en compte le déficit du budget annexe du camping pour un montant de 327 850 €.

Le budget de fonctionnement est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité.

| DEPENSES | | |
|--------------|----------------------------------|----------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 749 122 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 770 000 € |
| Chapitre 022 | Dépenses imprévues | 31 119.68 € |
| Chapitre 023 | Virement à l'investissement | 1 312 699.87 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre | 24 100 € |
| Chapitre 65 | Autres charges gestion courante | 560 618 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 29 000 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 4 000 € |
| RECETTES | | |
| Chapitre 013 | Atténuations de charges | 2000 € |
| Chapitre 70 | Produits des services | 260 985 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | 1 029 942 € |
| Chapitre 74 | Dotations | 608 926 € |
| Chapitre 75 | Autres produits gestion courante | 295 000 € |

Investissement

Mme le Maire propose un programme d'investissement pour un montant de 4 003 839 €, les principales opérations sont les suivantes :

| Operations | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|--|---|
| Résidence des Mousserons | 900 000 € (réfection des salles de bains et des cuisines + huisseries) | Subventions attendues des caisses de retraite |
| Informatique divers | 6 000 € | |

| | | |
|---|--|--|
| Salles des sports | 12 000 € (étude pour réhabilitation) | ° |
| Salle des fêtes | 10 000 € (lancement étude réhabilitation) | |
| PLU + ABC communal | 30 000 € | |
| Acquisitions foncières | 250 000 € | 687 550 (achat terrains Cuisiat par SEMCODA) |
| Aménagement coin fromagerie | 30 000 € | |
| Equipements et locaux services techniques + panneaux photovoltaïques | 650 000 € | 66 000 € (subvention du Conseil Départemental) Autres demandes en cours (Adème) |
| Mairie | 2 500 200 | 200 000 € (subventions Région et Département) 1 500 000 € (emprunt) |
| Investissement clubs | 10 000 € | |
| Cimetières | 28 000 € (travaux réalisés mais à payer en 2018) | |
| Eclairage public et divers travaux du SIEA | 64 000 € | |
| Accessibilité | 35 000 € | |
| Voie douce | 240 000 € | 54 389 € (subvention Etat et département) |
| Sanitaires plage | 46 000 € | |
| Aménagement Montmerle | 10 000 € (étude suite au diagnostic en marchant) | |
| Aménagement Mont Myon | 25 000 € | Subventions en attente |

Un conseiller souhaite renouveler sa désapprobation quant au programme de travaux sur la voie douce, il estime que le coût de la 2^{ème} portion envisagée est beaucoup trop élevé par rapport au service rendu. Pour lui, même fortement subventionnée, cette opération ne répond pas à un réel besoin et constitue un gaspillage de l'argent public.

Le budget investissement est voté par le Conseil Municipal (1 abstention)

Budgets annexes

Les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes sont présentées en équilibre moyennant une avance du budget général de 327 812.68 € (déficit camping) et un emprunt de 1 020 000 € (travaux assainissement).

Assainissement : Le schéma directeur d'assainissement a mis en évidence un gros dysfonctionnement au niveau des collecteurs, un programme de travaux conséquent a été établi afin d'éliminer les eaux parasites qui représentent 88 % des effluents traités dans la station. A ces travaux, s'ajoutent des travaux à Montmerle destinés à raccorder de nouvelles constructions. L'ensemble de ces travaux représente la somme de 1 049 101 € qui seront financés essentiellement par un emprunt, l'Agence de l'eau ne finançant plus ces travaux. A compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence sera transférée à l'Agglo CA3B qui a déjà intégré ces travaux dans son plan d'investissement pluri-annuel.

Camping : inscription d'une dépense de 110 000 € en investissement en prévision du remplacement de 3 chalets et la finition des pourtours des sanitaires du camping. Le budget est équilibré moyennant une avance du budget général de 327 812.68 €.

Développement commercial : Ce budget est largement excédentaire et dégage une somme de 652 841.09 € pour les nouveaux projets (entre autres : nouveau commerce à Cuisiat et rénovation du parking de la Grange du Pin). En ce qui concerne la réfection du parking, certains conseillers font remarquer qu'il serait opportun de réfléchir plus globalement au stationnement sur le site de la Grange du Pin qui pose problème les jours de forte affluence.

Réseau chaleur : pas de travaux prévus cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les budgets annexes à l'unanimité.

Madame le maire présente ensuite l'état des emprunts de la commune. A ce jour, le taux d'endettement de la commune représente 308 € par habitant (la moyenne nationale pour la même strate est de 685 €).

Rapport annuel d'assainissement

Comme tous les ans, le maire doit rendre compte à l'assemblée de son rapport 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement. Le rapport est rédigé en application du dispositif visant à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- N'émet aucune réserve et
- Accepte ledit rapport sur le service d'assainissement tel que présenté par Madame le Maire

Travaux mairie

La commission mairie s'est réunie hier, et une réunion de travail a eu lieu avec l'architecte cet après-midi.

Le dossier a bien avancé. L'objectif du dépôt du permis de construire juste après la réunion publique du 10 avril est maintenu. Pour mémoire, instruction du permis de construire : 5 mois. En parallèle, commencera le travail de Pro/DCE, pour arriver fin mai/début juin à la validation du pro/DCE et lancer la consultation des entreprises. Les opérations de désamiantage vont, quant à elles, débuter très prochainement.

En complément du projet de la mairie, une réflexion est menée sur le stationnement à proximité de cet équipement. Plusieurs pistes sont envisagées : mise en sens unique de la voirie, en remontant la rue du champ de foire, déplacement de la haie à proximité des garages pour créer une douzaine de places. Le problème de la place de stationnement à mobilité réduite n'est pas solutionné. Pour certains conseillers, il est inconcevable qu'il n'y ait pas de place PMR alors que le bâtiment sera rendu accessible. Il faut peut-être envisager l'installation d'une plate-forme élévatrice à l'est, même si l'aspect architectural et esthétique doit en pâtir.

Camping

Suite à plusieurs demandes (notamment des locations longue durée, en périodes creuses), il a été décidé d'installer des téléviseurs dans certains chalets. Après enquête auprès des hébergeurs du secteur, il est proposé d'instaurer le tarif de 20 € TTC par semaine. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Préalablement au renouvellement des HLL, afin d'obtenir les subventions de la Région et du Département, une étude de faisabilité est obligatoire. Cette étude devra apporter des éléments concernant la faisabilité des différentes pistes abordées en commission (remplacement HLL, hébergements insolites, stockage, habitat du régisseur, gîte de groupe, assainissement, voirie, ..) Cette étude est subventionnée à 50 % par la Région. Des demandes de devis pour l'étude sont en cours. Madame le maire demande au conseil l'autorisation de réaliser cette étude et de demander la subvention auprès de la Région. Le conseil donne son accord.

Tour des commissions

Développement économique : réunion des entrepreneurs le 5 avril à Pressiat

Culture : le budget de la médiathèque pour 2018 s'élève à 2.50 € par habitant auquel s'ajoute un budget de 500 € pour les animations. Il est également envisagé l'achat de bacs pour le rangement des CD. Projet de bibliothèques de rue à développer.

Préparation des animations pour la commémoration du 11 novembre.

Le 3 août, la CA3B proposera un spectacle

Le Mad-Fest sera organisé fin août

Aménagement des villages : Pour faire suite au diagnostic en marchant, une réunion « brainstorming » a eu lieu avec les habitants de Montmerle. La commission réfléchit également à l'installation d'une aire de jeux dans le centre de Treffort.

Communication : les nouveaux habitants seront reçus le 24 mars. Un appel est fait aux volontaires pour rejoindre la commission « bulletin municipal ».

Environnement : contact doit être repris avec la FRAPNA pour le lancement de l'ABC communal.

Bâtiments communaux : les travaux « Atelier des services techniques » ont bien commencé, le charpentier devrait intervenir ces prochains jours.

Restructuration foncière : le nouveau Président de la commission a été rencontré. Un courrier sera envoyé prochainement à tous les propriétaires pour les tenir informés du déroulement de la procédure.

Ecole : diminution des effectifs à la prochaine rentrée (24 élèves par classe)

Commerce de Cuisiat : la commission s'oriente vers un système coopératif. La commission se réunira le 4 avril.

Questions diverses

Syndicat Electricité de l'Ain : Le déploiement de la fibre s'accélère. Les travaux devraient être terminés pour le 30 juin sur Pressiat et le 31 décembre sur le bas de Treffort, les Bourdonnières, Lucinges et Plantaglay.

Handball : Tournoi amical le 7 avril, le club envisage également d'organiser le tournoi départemental sur un terrain de foot le 17 juin.

Dates à retenir :

- samedi 24 mars : accueil des nouveaux habitants
Carnaval du Sou et inauguration des girouettes des Mousserons
- lundi 26 mars : conseil communautaire
- mercredi 4 avril : réunion commission Cuisiat à 18h
- jeudi 5 avril : commission mairie à 14h30
rencontre des entreprises
- samedi 7 avril : rencontre avec les forains : préparation de la miou
- dimanche 8 avril : conscrits
- mardi 10 avril : réunion publique présentation projet de réhabilitation de la mairie

Prochains conseils municipaux :

Le 9 avril 2018 : présentation du projet mairie
Le 26 avril 2018

La séance est levée à 23 H 30